



MASTER 2 MENTION DROIT FISCAL

Parcours type

DROIT FISCAL DE L'ENTREPRISE

Cycle Formation Continue - Formation en ligne avec regroupements présentiels

FORMATION CONTINUE

VALIDATION DES ACQUIS ET APPRENTISSAGE

ACCESSIBLE EN ALTERNANCE

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

DIPLÔME DÉLIVRÉ

Master - (niveau 7)

Code RNCP : 38197

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

- Sophie de Fontaine, Maître de conférences - Université Toulouse Capitole

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Enseignants-chercheurs (liste indicative) :

- Fabrice Bin
- Olivier Debat
- Arnaud de Bissy
- Sophie De Fontaine
- Gilles Dedeurwaerder
- Damien Falco
- Bernard Plagnet (Professeur émérite)

Professionnels (liste indicative) :

- Me Benchargui (Avocat)
- Mme Brieu (ancienne inspectrice des impôts)
- Me Gasquet (Avocat)
- Me Larralde de Fourcauld (Avocat)
- Me Montergoux (Avocat)
- N. Nicolier (Expert-comptable)

Publics visés et critères d'admission

Conditions préalables à la candidature :

- Master 1 Droit fiscal ou tout autre diplôme jugé équivalent (bac + 4 minimum) dans le domaine Droit-Economie-Gestion
- Accès au public en reprise d'études au titre de la validation soit des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger soit des acquis d'expérience, ou ayant bénéficié d'une dispense de parcours dans le cadre du dispositif VA85

Sélection des candidats : L'admission dans cette formation relève d'un accès sélectif. Un dossier de candidature est nécessaire. Entretien à la demande de la commission de sélection. Nombre maximum de stagiaires prévu : 30

TARIFS

Tarifs universitaires 2023/2024 :

Contrat de professionnalisation : Nous contacter
Prise en charge par l'entreprise et son OPCO.



OBJECTIFS

Le cycle formation continue du Master 2 Droit Fiscal de l'Entreprise a pour objectif de donner aux professionnels de la fiscalité une **connaissance très approfondie de l'ensemble du système fiscal français** par l'acquisition de bases thématiques en insistant sur les aspects pratiques de l'application de la fiscalité.

Menée par une équipe pédagogique mêlant universitaires et professionnels, cette formation vise un domaine fondamental où **la mise à jour des connaissances théoriques et des savoir-faire pratiques est absolument indispensable**. Le contexte de réforme fiscale permanent amène en effet les professionnels à acquérir régulièrement de nouvelles compétences.

Pour répondre à ce besoin, l'équipe pédagogique du Master 2 Droit Fiscal de l'Entreprise (DFE) et le service Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage (FCV2A) de l'Université Toulouse Capitole proposent **un cycle de formation adapté aux contraintes de la vie professionnelle** et fondé sur des méthodes pédagogiques innovantes.

Le M2 DFE peut être suivi en alternance sous contrat de professionnalisation.

Ce diplôme est organisé avec le soutien du **Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables Occitanie**.



ORGANISATION

Ce cycle de formation représente un volume horaire de **349 heures** (examens, suivi de projets et accompagnement compris) se déroule sur 12 mois, **de septembre N à septembre N+1 (les examens se déroulant en octobre et novembre N+1)**. Afin de concilier vie professionnelle et formation, ce parcours s'appuie sur une organisation mixte :

- Les enseignements sont dispensés **à distance sur la plate-forme pédagogique en ligne du service FCV2A** (112 heures).
- Des **regroupements présentiels** (161 heures) de deux/trois jours dédiés à la pratique professionnelle ont lieu sur site sur un rythme mensuel *-hors congés universitaires (juillet-août)* - Les regroupements présentiels sont organisés à l'Université Toulouse Capitole, site de la Manufacture des Tabacs -21 allée de Brienne, Toulouse.
- Des projets sont mis en place pour les alternants afin de renforcer leurs connaissances (56 heures).
- **Un accompagnement spécifique est programmé pour assurer le suivi de l'alternant en présentiel et à distance** (20 heures).

Accueil du public en situation de handicap à l'Université Toulouse Capitole : <https://www.ut-capitole.fr/handicap>

POLE PATRIMONIAL PROFESSIONNEL

MASTER 2 DROIT FISCAL DE L'ENTREPRISE



PROGRAMME

| UE 1 : Optimisation de l'imposition de l'activité courante des entreprises 74 heures | UE 2 : Optimisation de la fiscalité des structures d'entreprise 63 heures | UE 3 : Conseil au contribuable dans un contexte international 20 heures |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Les fondamentaux de la comptabilité (sauf public experts comptables) - 4 heures • Imposition du chiffre d'affaire (dont TVA immobilière) - 24 heures • Imposition des bénéficiaires (dont BNC) - 28 heures • Fiscalité des personnes publiques - 8 heures • Actualités fiscales - 10 heures | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission de l'entreprise - 16 heures • Fiscalité des groupes de sociétés - 8 heures • Fiscalité des restructurations - 32 heures • Contribution économique territoriale - 7 heures | <ul style="list-style-type: none"> • Fiscalité internationale - 20 heures |
| UE 4 : Optimisation de la situation fiscale des particuliers 48 heures | UE 5 : Suivi des procédures fiscales 44 heures | Enseignements complémentaires 7 heures |
| <ul style="list-style-type: none"> • Impôt sur le revenu - 24 heures • Fiscalité du patrimoine - 24 heures | <ul style="list-style-type: none"> • Contrôle - 24 heures • Contentieux fiscal (dont recouvrement) - 20 heures | <ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la plateforme en ligne - 3 heures • Formation à la recherche documentaire - 4 heures |

Auxquelles s'ajoutent 17h d'examens, 20h d'accompagnement, 56h de suivi de projets

Contrôle des connaissances : Détail donné en début de session par les Modalités de Contrôle des Connaissances.

Pour les UE 1, 2, 4 et 5, l'évaluation fait l'objet d'un contrôle continu (devoirs à rendre et quiz) et d'un examen terminal. L'UE 3 fait l'objet d'un seul examen terminal. Un grand oral aura lieu à la fin de la formation.



METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Cours à distance : plate-forme pédagogique en ligne sur laquelle se trouvent des supports de cours accompagnés d'exercices et d'outils de communication avec l'équipe pédagogique et les autres apprenants.

Regroupements en présentiel : séances de formation se déroulant dans une salle de cours dédiée équipée de vidéoprojecteur. Connexion internet. Accès possible aux diverses ressources universitaires : accès aux salles informatiques, centres de documentation et bibliothèques de l'université.



CONTACT

Isabelle Paysan Rouquairol - Pôle Patrimonial Professionnel

Bureau MQ104 (site de la Manufacture des Tabacs) Tél.: 05 61 63 57 56 - pole.patrimonial@ut-capitole.fr



RETRAIT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

- à télécharger sur le site du FCV2A : www.ut-capitole.fr/formcont
- par courriel : pole.patrimonial@ut-capitole.fr
- à retirer auprès du service commun Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage (FCV2A) de l'Université Toulouse 1 Capitole : Isabelle Paysan Rouquairol - Manufacture des Tabacs- 21, allée de Brienne- Bâtiment Q- 1^{er} étage- bureau MQ104
- par correspondance : FCV2A – UT Capitole - à l'attention d'Isabelle Paysan Rouquairol - 2, rue du Doyen Gabriel Marty - 31042 Toulouse cedex 9 (joindre impérativement à la demande une enveloppe format A4 timbrée au tarif en vigueur pour un envoi de 100g et libellée à vos noms et adresse)



Université Toulouse Capitole – FCV2A

2, rue du Doyen Gabriel Marty
31042 Toulouse Cedex 9 (Site : Manufacture des Tabacs - Toulouse)
Tél. : 05 61 63 57 56 : ut-capitole.fr/formcont

